



SUD-AV SANTE

10 Janvier 2026

Le MANIFESTE des hôpitaux et maternités de proximité en sud Aveyron
membre de la coordination nationale des comités de défense des hôpitaux de proximité

Ne nous laissons pas baillonner !

La Direction a décidé de faire taire Le MANIFESTE et de nous fermer l'accès aux quelques informations des instances, en excluant nos représentants des usagers de la Commission Des Usagers et du Conseil de Surveillance de l'hôpital de Saint Affrique et des Assemblées du GCS-moyens de l'hôpital commun!

Notre collectif a , pour l'instant, fait échouer une éviction en catimini de notre représentante au Conseil de Surveillance et engagé un recours administratif contre celle du Président de la Commission Des Usagers.

Puisque les Directeurs mettent, ainsi, la question démocratique à l'ordre du jour, nous appelons les habitantes et habitants à s'emparer de cette question.

Ces deux exclusions, faisant suite à celle de la CDU, sont clairement significatives d'une attitude de refus de la représentation pluraliste des usagers de notre hôpital.

Cette position, contraire à tous les engagements ministériels sur la place des usagers, est particulièrement dommageable, au moment où les deux hôpitaux existants sont gravement menacés, où des usagers sont confrontés à des difficultés liées aux réductions des moyens des hôpitaux et départs de médecins.

Ceci dans un contexte où les habitants sont confrontés à un projet d'hôpital commun sur lequel aucun débat public démocratique n'a eu lieu et où les nombreuses communications de la Direction sont loin de répondre aux questions importantes sur l'accès aux soins de proximité.

Tentative d'exclusion du Conseil de Surveillance déjouée de justesse à Saint Affrique

Madame Morlans Patricia, notre représentante à l'hôpital de Saint Affrique, n'ayant reçue ni l'invitation, ni l'ordre du jour pour le Conseil de Surveillance du 16 Décembre 2025, elle a saisi, trois jours avant, le secrétariat pour apprendre qu'elle était remplacée !

Après qu'elle ait dénoncé le caractère illégal de cette décision, le secrétariat lui a envoyé les documents la veille du Conseil.

Lors de la réunion, les membres du Conseil, qu'elle a informés, ont exprimé leur surprise et leur désaccord sur le fond et la forme de cette décision. En tant que Président du Conseil, le Président s'est excusé de son manque d'attention sur l'invitation envoyée par la Direction de l'hôpital. Le Directeur de l'hôpital a évoqué, quant à lui, une erreur administrative du secrétariat de St Affrique.

Exclusion de l'Assemblée du GCS-moyens des hôpitaux de Millau et St Affrique

Le lendemain du Conseil de Surveillance, Madame Morlans découvrait qu'une Assemblée du GCS-moyens s'était tenue le 15 Décembre sans qu'elle y soit invitée. Là aussi elle avait été remplacée, cette fois par le secrétariat de Millau . Ceci indique clairement qu'il s'agissait d'une consigne donnée par la Direction de l'hôpital.

Non invitée, alors que c'est illégal, remplacée par une autre délégation illégalement invitée, privée des quelques documents remis. Tout cela dans la passivité des deux Maires de St Affrique et Millau. S'il ne s'agit pas d'une décision des deux Maires, l'habitude prise de faire une confiance aveugle à la Direction est clairement en cause.

« COPIL » simulacre de participation

Pour restructurer les hôpitaux du Sud Aveyron un Comité de Pilotage (COPIL) a été mis en place en 2018/19. Y siègeaient en particulier la Préfecture, l'ARS, les Maires des deux villes et le Président des médecins de Millau.

Ils avaient décidé de tenir secrètes leurs réunions et décisions.

Il a fallu 7 ans pour décider ...

En Mars 2025, nos dénonciations aboutissent, à une décision d'intégrer une représentation des Usagers et du Personnel.

... de finalement, ne pas respecter cet engagement.

Invités à leur premier COPIL, le 12 novembre 2025, les syndicalistes et représentantes des hôpitaux, ont juste eu droit à s'asseoir pour entendre des déclarations, sans aucune réponse à leurs questions, sans aucun vote.

Le lendemain, la presse titrait « *le COPIL a validé les plans de l'hôpital commun* »

Nous demandons ,

- Au Président du Conseil de St Affrique que notre représentante, reçoive un courrier exprimant clairement son maintien au sein du Conseil**
- Aux Président.e de Millau et St Affrique, d'exiger du Directeur que l'ensemble des documents et compte-rendus qui ne lui ont pas été adressés, lui soient remis.**
- Une réelle participation aux réunions du COPIL**

Éviction du Président de la Commission Des Usagers à St Affrique (CDU)

Ce ne sont pas les usagers qui décident qui sont les représentants des usagers... C'est le ministère qui décide de l'agrément des associations et l'ARS qui décide quels sont les représentant.e.s localement dans les Commissions Des Usagers de chaque établissement. Le renouvellement des représentants des usagers (RU) était prévu fin 2025.

Lors du renouvellement de la représentation des associations Représentants des Usagers dans les Commissions Des Usagers des Hôpitaux, notre comité a déposé une candidature, sous l'égide de l'agrément de la Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité.

Nous avons présenté la candidature de Célié Henri, qui assurait la Présidence de cette CDU et a contribué à son bon fonctionnement sous quatre Directeurs et Directrices successifs. Cette activité, reconnue par l'ARS elle-même. (cf. courriel du 3 novembre 2025)

Courriel de l'ARS – Extrait
« Je tiens à vous remercier (...) Votre contribution a largement participé à faire vivre la Commission des Usagers du CH de Saint Affrique.
(...) nous avons reçu un nombre particulièrement élevé de candidatures. Dans un souci de renouvellement et de diversité démocratique (...) C'est dans ce contexte que votre candidature n'a pas pu être retenue (...)

L'ARS se prétend gardienne du pluralisme pour le mettre en cause

Pourtant l'ARS d'Occitanie, dans sa Décision du 25 Novembre, refuse cette candidature. L'argument mis en avant pour rejeter la représentation de notre association est « *un trop grand nombre de candidatures* » et « *une volonté de représentation pluraliste* ».

Décision ARS Occitanie N° 2025-6841 (extraits)
(...)

Article 1er : Sont désignés comme représentants des usagers au sein de la Commission Des Usagers de l'Etablissement de Santé : CH SAINT AFFRIQUE

- En qualité de représentant des usagers titulaire(s) :

TITULAIRE 1 Nathalie C., CLCV 12

TITULAIRE 2 Daniel G., UDAF 12

- En qualité de représentant des usagers suppléant(s) :

SUPPLAENT 1 Charles V., UDAF 12

SUPPLAENT 2 Jean-Jacques A., Ensemble Leucemie LYmphome Espoir , ELLyE »

Pourtant, pour quatre postes, pour quatre associations, la solution du pluralisme semblait facile...L'ARS pour éliminer notre association a attribué deux sièges à une autre association.

Au titre de la représentativité de certaines d'habitants, de l'activité de notre association pour relayer la parole et les questions des usagers et du pluralisme évoqué, notre association a déposé un recours administratif. Cette démarche est relayée par la coordination nationale.

POUR LE PLURALISME ET LA DEMOCRATIE EN SANTE MEDECINS, ELUS, SOIGNANTS, SOUTIENNENT LE RECOURS DU MANIFESTE

Monsieur le Directeur de l'ARS,

Nous sommes choqués de voir la représentation du Manifeste au sein de la Commission des Usagers de l'hôpital de St Affrique, rejetée.

Cette association représente une sensibilité importante des habitants et usagers de notre territoire. Ses interventions contribuent à la parole des usagers et au débat citoyen sur le projet Médical du Sud Aveyron.

Sans partager toutes ses vues, elle reste à nos yeux une interlocutrice incontournable pour les débats sur la santé.

Nous appelons les habitants à exprimer leur soutien

La démocratie doit aussi s'exercer pour les décisions concernant la santé

« Des fermetures de services, d'hôpitaux de maternités décidées pour concentrer le système de santé.

Une installation des médecins décidée sans prendre en compte l'éloignement des habitants.

Des dépassements d'honoraires sources de discriminations.

Des logiques d'intérêts financiers dominant les productions et distributions de médicaments, les investissements et choix technologiques.

Des remboursements qui diminuent et sont reportés sur des assurances complémentaires

Bref l'intérêt des habitant.e.s n'est pas au cœur de la gestion de la santé.

Au-delà des décisions législatives, la gestion locale est aussi en cause.

Comment en serait-il autrement quand la parole des usagers, leur réelle consultation, leur participation aux décisions n'existe pas ? »

(Communiqué de la coordination nationale 16 déc 2026)

Pour la démocratie en santé, avançons !

Au moment où s'engagent des campagnes électorales, nous observons que rares sont les élus qui ont mis en place un débat public. Qu'aucune consultation des habitants, après une période d'informations, n'a été organisée. Ceci même quand cela avait été promis.

C'est Le Manifeste, à travers des Conférences publiques qui a dévoilé le RAPPORT MUPY, puis le PROJET MEDICAL DU SUD AVEYRON.

Depuis le débat s'est ouvert, de nombreux soignants, des élus ont participé à des échanges, des mobilisations.

- Nous venons, fin 2025, de mettre dans le débat public des propositions concrètes. Elles contribuent à

- Maintenir l'accès de proximité aux services hospitaliers essentiels, dans le cadre du Projet Médical et de la construction d'un nouvel outil hospitalier plus moderne.

- Sauver tous les services actuels tant que le nouvel hôpital n'existe pas

- garantir l'accès sans dépassement d'honoraires

Quelques propositions

Comme la coordination nationale nous demandons que les usagers puissent décider de leur représentation.

Sur le fonctionnement des instances locales

- Que les votes soient clairement exprimés en Pour, Contre, Abstention**
- qu'elles puissent disposer d'expertises indépendantes pour analyser des Documents lisibles**
- que tous les membres disposent du droit de vote**

